



COMPTE RENDU

Commission centrale de prévention (CCP) Réunion ordinaire

29 juin 2021

Madame la secrétaire générale pour l'administration (SGA) préside cette séance de CCP. Elle est assistée du directeur des ressources humaines du MINARM (DRH-MD). (Présentiel pour les titulaires et audio conférence pour les suppléants)

Vos représentants UNSA Défense à la CCP : Ludovic PALISSON, Laurent GRAND, Stéphane BELZIC, Stéphane SIMON.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des réunions du 23 septembre 2020, 6 novembre 2020, 19 novembre 2020, 18 décembre 2020 (avis).
- 2. Point d'information covid-19 (information).
- 3. Arrêté relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère de la défense (information).
- 4. Handicap
- 5. Cartographie des formations spécialisées du ministère des armées (information).
- 6. Charge de travail des préventeurs (information).
- 7. Indicateurs relatifs aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (avis).
- 8. Questions diverses.

INTRODUCTION

Madame la secrétaire générale de l'administration marque sa satisfaction de revoir l'ensemble des représentants de la commission centrale de prévention, malgré l'absence en présentiel des suppléants à cause de la jauge COVID.

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Les représentants **UNSA Défense** ont émis un avis favorable sur les procès-verbaux des réunions du 23 septembre 2020, du 6 novembre 2020, du 19 novembre 2020, du 18 décembre 2020. Les PV sont approuvés à l'UNANIMITE.

2/ INFORMATION SANITAIRE (Présentation coordonnateur SSA)

Les planches de présentation se limitent, encore et toujours, aux données mondiales, européennes et nationales. Pour les données concernant le MINARM, charge aux représentants du personnel de les noter à la volée! L'absence d'informations explicites sur ces données interroge les représentants **UNSA Défense**. Outre le fait que cette absence de transparence nuit à toute confiance, elle nuit surtout à la démarche de prévention.

Situation sanitaire:

Plusieurs variants du SARS-CoV-2, circulent sur le territoire, dont certains sont qualifiés de « variants préoccupants » (VOC). Leur impact sur le plan de la transmissibilité, de la virulence ou de l'échappement immunitaire potentiel, justifie la mise en place d'une surveillance et de mesures de gestion spécifiques dans l'objectif de contenir leur progression.

Campagne vaccinale:

L'UNSA Défense, dans sa déclaration liminaire, demande la réalisation d'une cartographie de la contamination au sein du MINARM dans le cadre de la prévention du risque pandémique.

Médecine de prévention :

La secrétaire générale de l'administration souhaite trouver des solutions pour augmenter la place de la médecine de prévention au sein du MINARM. Des échanges sont en cours avec la DGAFP. Les activités industrielles du MINARM nécessitent une attention particulière dans ce cadre.

Télétravail

A la question de **l'UNSA Défense** sur les chiffres et données relatives au télétravail et à sa déclinaison, bien que ceux-ci fassent l'objet de remontées hebdomadaires, la DRHMD n'est pas en mesure de les communiquer. Ce mutisme ne va pas dans le sens d'une démarche de prévention, d'autant que ces données devront être communiquées dans le futur rapport social unique (RSU) qui sera mis en place dès 2023.

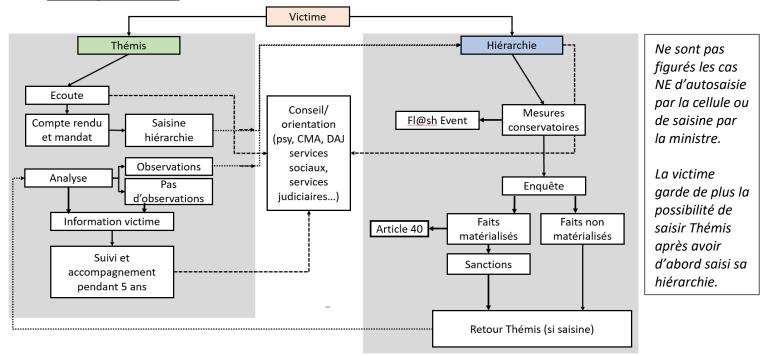
3/Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2020 portant dispositions particulières en matière de santé et de sécurité au travail au ministère de la défense en situation d'urgence sanitaire covid-19. (Avis)

La modification de l'article 9 de l'arrêté a pour effet de mettre en cohérence les dates des visites médicales telles qu'édictées par le décret du ministère du Travail. L'UNSA Défense a voté POUR.

4/ Arrêté relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère de la défense. (Information)

L'UNSA Défense a dénoncé, dans sa déclaration liminaire, la pauvreté du dialogue social sur le sujet. A la question de L'UNSA Défense sur l'absence de consultation sur ce sujet d'importance telle qu'exigée par les textes de compétences du CTM et du CHSCT ministériel. Le représentant de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) indique que l'article 4 du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 dont découle ce projet d'arrêté mentionne l'information et non la consultation. L'UNSA Défense déplore le choix de l'administration ne tenant pas compte des prérogatives des instances de dialogue social, d'autant « qu'un dialogue social soutenu ou renforcé semble être de rigueur dans la fonction publique ».

Le Schéma ci-dessous illustre le parcours d'un signalement conformément à l'arrêté. Il représente le cas le plus général, à savoir <u>le choix par la victime</u> de saisir la hiérarchie ou la cellule Thémis.



L'UNSA Défense souhaite voir la mise en place d'une instance de surveillance du déroulement de la réforme en cas de besoin d'adaptation au fil du temps. La DRH-MD propose que ce suivi soit assuré par la CCP pour éviter la multiplication des instances.

5/ HANDICAP

a) Bilan des actions menées dans le cadre du Plan Handicap 2019-2021 (information).

Evolution du taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2018	2019	2020
BOE handicapés			
Pourcentage	4,84 %	4,81%	4,61 %
Effectifs civils rémunérés	2 803	2 842	2 783
BOE non handicapés			
Pourcentage	2,29 %	2,39 %	2,42 %
Effectifs civils rémunérés	1 336	1 411	1 453
Total BOE			
Pourcentage	7,13 %	7,20 %	7 %
Effectifs civils rémunérés	4 139	4 253	4 236
Effectifs PC au 1er janvier en effectifs physiques	58 061	59 081	60 268

Bilan des actions menées :

Rappel des axes du plan2019-2020 :

AXE 1 - Intensifier et diversifier les recrutements

<u>AXE 2</u> – Garantir un aménagement des postes de travail et des aides favorisant les conditions de vie au travail adaptés

<u>AXE 3</u> – Mieux prendre en compte la fatigabilité dans le cadre de la réglementation

AXE 4 – Faciliter l'intégration des BOE TH

<u>AXE 5</u> – Faciliter la mobilité et les parcours professionnels

AXE 6 – Améliorer l'accessibilité

<u>Le budget :</u> Une convention budgétaire entre le FIPHFP et le ministère a été conclue pour 2019-2021 à hauteur de **5 608 800 € :**

- 2 850 000 € au titre du FIPHFP;
- 2 758 800 € au titre des crédits ministériels dédiés au handicap.

En 2020, 1 609 622 € ont été utilisés pour l'ensemble des dépenses d'aménagements de poste et d'aides techniques et humaines, de formation, de communication, de sensibilisation et de travaux d'accessibilité.

Les partenariats de la DNH ont permis la mise en lumière du recrutement en situation de handicap sur le site « civilsdeladéfense ». Rédaction et parution d'articles évoquant les offres de recrutement du ministère pour les civils en situation de handicap dès 2019. Un agent autiste Asperger a été recruté (8 personnes autistes en 2019). Une convention de partenariat avec LADAPT a été signée. (en 2019, avec une société d'accompagnement de personnes handicapées par des psychologues du travail). Participation aux salons de l'emploi en 2019. Le renouvellement de la convention avec Défense mobilité (en 2019, convention avec des établissements de reconversion).

<u>L'accessibilité</u>: Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) du ministère, la DNH a été chargée de former les participants aux sous-commissions d'accessibilité afin que ces dernières puissent siéger et statuer. En 2020, la DNH a réalisé un appel à volontariat (civils et militaires handicapés) et a formé 18 personnes porteuses de handicaps divers. Le nouveau dispositif trouvera à pleinement s'appliquer au second semestre 2021.

<u>L'accessibilité numérique</u> L'axe 6 du plan handicap et inclusion 2019-2021 stipule : « Améliorer l'accessibilité dans la pluralité de ses dimensions en milieu professionnel ». Il est précisé dans une mesure spécifique : « Améliorer l'accessibilité numérique des personnels handicapés aux logiciels métiers et aux outils bureautiques ». Des réunions avec Microsoft, la DIRISI et la DPTM se sont tenues pour présenter les solutions existant nativement dans Windows 10 sur les postes de travail (groupes utilisateurs lancés en 2021 avec « capsules vidéos » pour démocratiser ces solutions).

Le Duoday Lors de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées en novembre 2020, le Duoday s'est déroulé le 19 novembre 2020 malgré les difficultés liées aux mesures de distanciation physique et de la crainte qu'a engendrée la crise sanitaire Covid-19. Une cinquantaine de duos a pu être organisée par le ministère dans toute la France avec toujours le même enthousiasme de part et d'autre.

La gestion de la crise sanitaire : Certains agents handicapés ont été mis en autorisation spéciale d'absence (ASA) lors du premier confinement compte tenu de leurs missions. Peu de demandes d'aménagements de poste pour pouvoir télétravailler. Fin 2020, 5 300 masques à fenêtre permettant la lecture labiale, au profit de près de 100 personnes ont été commandés. Le SCA a assuré la logistique jusqu'aux délégués « handicap » régionaux, ces derniers assurant l'acheminement vers le bénéficiaire malentendant. Cette distribution est depuis renouvelée toutes les 10 semaines et le sera jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

b) Présentation du plan handicap 2022-2024 (avis).

<u>3 objectifs principaux</u>: 1) Développer une politique volontariste de recrutement / 2) Encourager la déclaration du handicap / 3) Assurer une compensation optimale du handicap pour de meilleures conditions de travail.

Ce nouveau plan est dans la « continuité » du plan précédent. A la lecture des rapports du Défenseur des Droits relatifs à la « perception des discriminations dans l'emploi – Décembre 2020 » et « mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées – 2020 », les représentants **UNSA Défense** constatent qu'aucune action d'identification systémique n'est mise en place sur les discriminations liées à l'emploi pour les personnels en position de handicap (recrutement, formation,...).

Les représentants UNSA Défense se sont ABSTENUS.

c) Projet de renouvellement de la convention avec le FIPHFP (avis).

Le renouvellement de la convention avec le FIPHFP concerne une synthèse des crédits 2022-2024 avec un financement à hauteur de 2 850 000€ par le FIPHFP et 2 600 000 € par les crédits ministériels dédiés au handicap pour un budget total à hauteur de 5 450 000 € sur les trois années de la convention dont deux postes budgétaires importants qui concernent le recrutement (180 000€ /3 ans) et le maintien dans l'emploi (4 910 000€ /3 ans).

Les représentants UNSA Défense votent POUR ce projet de renouvellement de la convention FIPHP.

6/ CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS SPECIALISEES (FS) DU MINISTERE DES ARMEES (Information).

La réforme de la fonction publique entraine à partir du 1^{er} janvier 2023 la disparition des CHSCT dans leur format actuel. Le MINARM au vu de ses activités particulières bénéficie d'un caractère dérogatoire pour l'organisation de la santé et sécurité au travail. A ce titre et afin d'assurer la santé et la sécurité des agents du ministère des formations spécialisées seront créées. L'UNSA Défense a rappelé le sujet portant sur les personnels à l'étranger (droit français et local) qui ne seront dans aucun Comité Social d'Administration et par conséquent dans aucune Formation Spécialisée.

Niveau	СНЅСТ
Ministériel	1
Administration centrale	1
Réseau	1
Base de défense	50
Locaux	250
 Spéciaux De réseau D'administration centrale locaux 	26 30 6
TOTAL	365



Niveau	FS
Ministériel	1
Administration centrale	1
Réseau	14
Base de défense	42
D'emprise	247
Risque métier	60
TOTAL	365

^{*} Hors établissement public administratif

7/ Charge de travail des préventeurs (Information)

a) Présentation des recommandations du CGA Beaudroit, suite à l'audit sur l'état des lieux et les axes d'amélioration du soutien apportés aux organismes du ministère des armées en matière de prévention et de maîtrise des risques professionnels et environnementaux.

L'UNSA Défense à la lecture du rapport s'interroge sur les recommandations relatives à la mutualisation des chargés de prévention des risques professionnels au sein d'une même emprise entre plusieurs chefs d'organismes. Cette disposition en trompe l'œil ne reviendrait, au final, qu'à faire toujours plus avec moins. Pourtant, l'UNSA Défense dénonce depuis longtemps le manque d'effectifs dédiés à la prévention, comme ce rapport du CGA qui indique : « le volume actuel des effectifs dédiés à la fonction PMRE apparait suffisant, sous réserve d'honorer les postes vacants... »

b) Travaux conduits par la commission spécialisée pour la formation santé, sécurité au travail et environnement. La formation des préventeurs a fait l'objet de modifications et d'aménagements, comme la formation préalable des chargés de prévention des risques professionnels (CPRP) afin d'homogénéiser le niveau des stagiaires lors de leur formation initiale. La DRH-MD a indiqué l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la CCP de juin 2021.

Pour **l'UNSA Défense**, il est plus que temps que des solutions soient apportées aux difficultés rencontrées par la chaine de prévention, en particulier pour les **CPRP**. La crise sanitaire actuelle renforce la sollicitation des préventeurs contraignant les chargés de prévention à ne pas pouvoir assurer l'intégralité de leur mission, faute de moyens ou de temps.

L'UNSA Défense souhaite qu'à l'occasion de cette présentation, des évaluations quantitatives et qualitatives soient produites pour en évaluer les effets sur la charge de travail des préventeurs.

8/ INDICATEURS RELATIFS AUX CONTROLES ET VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES (CVPO) (avis).

Les représentants **UNSA Défense** ont exprimé leurs craintes de voir ces indicateurs, une fois de plus à la charge des agents de la chaine de prévention. **L'UNSA Défense** constate que lorsqu'elle demande des données statistiques (télétravail COVID...), la réponse de l'administration est négative car génératrice de trop de travail. Mais quand il s'agit de quantifier l'application d'une note ministérielle, il n'existe plus aucun blocage...

Les représentants UNSA Défense à la CCP se sont prononcés pour une ABSTENTION.

9/ QUESTIONS DIVERSES

L'UNSA Défense dans sa déclaration liminaire demande si la CCP sera associée aux travaux de modification de l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à l'attribution de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (ASCAA).

La modification de l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à la liste des professions, des fonctions et des établissements ou parties d'établissements permettant l'attribution de l'ASCAA à certains ouvriers de l'Etat, fonctionnaires et agents non titulaires du ministère de la défense est en cours. Le toilettage concerne le périmètre d'attribution dans le respect du dispositif de départ anticipé en veillant à ne pas le fragiliser.

L'UNSA Défense a également exprimé le constat d'un manque dans la mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA). La réponse est de dire que tout va bien et conforme à la règlementation en vigueur. Vous comprendrez que cette réponse n'a pas convaincu vos représentants, nous réitèrerons...

L'UNSA Défense a demandé que soit réactualisée l'instruction 98-01/DEF/DFP/SPA/SDC du 30/11/1998 concernant les procédures de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. En effet, si l'instruction et la réparation

des AT/MP pourraient ne pas répondre au champ de compétence de cette instance, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'architecture du circuit déclaratif puisque des documents ou analyses produits par les CHSCT ou la chaine de prévention doivent accompagner les déclarations. En ce sens, face à la multiplicité des intervenants, leurs rôles et leurs attributions doivent être précisés.

La DRHMD partage la nécessité de revoir l'instruction car la règlementation a fortement évolué ces dernières années. L'urgence a été la parution d'instructions spécifiques, à la suite de la mise en place de nouveaux dispositifs. L'action ne pourra s'engager qu'à la rentrée pour aboutir en début d'année prochaine. L'action est d'ores et déjà identifiée dans le plan de charges.

CONCLUSION

Une CCP avec un ordre du jour bien rempli. L'UNSA Défense déplore cet état de fait ne permettant pas de débattre convenablement sur l'ensemble des sujets. Il reste beaucoup trop de questions sans réponses!

Des arrêtés, des guides, des directives sont rédigés pour faire croire à la prise en compte des règles établies par la fonction publique, mais qu'en est-il sur le terrain?

Chaque décideur prend ce qui l'intéresse, pour ne pas sortir de sa zone de confort au détriment, bien souvent de la santé et la sécurité des agents, mais aussi au détriment de la confidentialité médicale.

Le MINARM donne d'une main les outils relatifs aux mesures sanitaires mais de l'autre impose un maintien, à un haut niveau, d'assurer les missions. L'équation semble des plus compliquées et ce sont les agents qui en pâtissent!

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR

Ludovic PALISSON Ludovic.palisson@unsa.org Stéphane BELZIC stephane.belzic@intradef.gouv.fr

Laurent GRAND laurent.grand@intradef.gouv.fr Stéphane SIMON stephane.simon@unsa-defense.org



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau 75007 PARIS - ⁹1 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
 @UnsaDefense
- o portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- (f) www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion